

7. L'ORDRE ET LA PROPRETÉ

Dans un établissement industriel, la mauvaise tenue des locaux peut de manière indirecte engendrer un incendie majeur.

C'est en effet l'accumulation de poussières et de matières combustibles au contact d'une source d'inflammation (cigarettes, travaux par points chauds, surchauffe d'un équipement électrique,...) qui peuvent s'enflammer et être un facteur important de propagation d'un incendie.

C'est aussi la présence de déchets ou d'objets encombrants dans les allées de circulation qui rend difficile l'intervention et peut faire perdre de précieuses minutes.

Quelles mesures prendre ?

Maintenir l'ordre et la propreté de tous les locaux est une mesure essentielle de la prévention incendie. Organiser l'évacuation fréquente des déchets, programmer les opérations de nettoyage, mettre en place des moyens de collecte des déchets adaptés, inspecter régulièrement l'ordre et la propreté sont autant d'éléments indispensables pour assurer avec efficacité la bonne tenue d'un établissement.

La démarche prévention

Des conditions d'ordre et de propreté satisfaisantes doivent être un souci constant pour la Direction et l'ensemble du personnel. Pour atteindre ces objectifs, il faut :

1. La collecte des déchets

Identifier dans votre établissement les secteurs, les équipements qui produisent des déchets (équipements générant des poussières ou des fuites d'huile, emballages dans les zones de stockage,...).
Prévoir des moyens de collecte adaptés dans chacune de ces zones : bennes à déchets, systèmes d'aspiration de poussières, poubelles de sécurité, ...
Installer les bennes et poubelles dans des zones éloignées de toute source de chaleur.

2. L'évacuation des déchets

Définir la fréquence d'évacuation des déchets pour limiter au maximum la quantité de matériaux combustibles dans les locaux. Une évacuation quotidienne est souhaitable mais cette fréquence peut être modifiée en fonction de vos besoins propres.
Prévoir l'implantation des bennes à déchets à l'extérieur des bâtiments à une distance de 10 mètres minimum.

3. Le nettoyage des locaux

Etablir un programme de nettoyage pour les sols, les charpentes, les locaux techniques, les équipements, les endroits peu accessibles tels que les combles.

4. L'adhésion du personnel

Impliquer l'ensemble du personnel aux efforts d'ordre et propreté. Chaque collaborateur devrait être responsable de la tenue de son poste de travail.

5. Le contrôle

Vérifier régulièrement les conditions d'ordre et de propreté, et le respect des mesures de prévention (utilisation des bennes à déchets, tenue des équipements, dégagement des allées de circulation...).

Ces vérifications devraient être effectuées par le responsable de secteur, chaque soir ou à chaque changement d'équipes.

assuris